



Le 26 décembre 2022

Aux associations Martinoyennes

Objet : subvention 2023

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Veillez trouver, ci-joint, le dossier de demande de subvention pour l'année 2023, il est également disponible sur le site internet ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.

Le dossier dûment complété, **accompagné des pièces justificatives** (à joindre obligatoirement pour l'étude du dossier), **devra être remis en mairie pour le 31 janvier 2023 au plus tard.**

Les demandes de subvention (ou de participations financières à des évènements ou manifestations) seront étudiées lors du vote du budget 2023.

Restant à votre disposition,

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Christophe GOURAUD

